

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 19

**OBJET :**Convention de service  
commun « Petites Villes  
de Demain » -  
Avenant n°3Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie et  
que la convocation du Conseil  
Municipal avait été faite.Transmis le  
**20 SEP. 2024****DELIBERATION N°2024-084****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 13 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier,  
**Excusés** : MM, CHAUSSE Stéphane, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, HEU Marie, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, HEMMACHE Martine, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,**Procurations** : MM CHAUSSE Stéphane à FARGIER Marie, BELLENGER Jacques à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à EYRAUD Anne-Marie, HEU Marie à CROS Isabelle, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, HEMMACHE Martine à ROTGER Patrick**Absents non excusés** : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

## Exposé des motifs :

Par délibération du 30 mars 2021 et du 9 Avril 2022, le conseil municipal approuvait les termes de la convention de création d'un service commun « Pilotage et animation du dispositif Petites Villes de Demain ».

Conclue le 22 juin 2022 avec la communauté de Communes Berg et Coiron, celle-ci en fixe notamment les modalités de prise en charge financière par les deux collectivités.

Un premier avenant, validé en conseil municipal le 28 janvier 2023, a permis de tenir compte de l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et par conséquent de la charge du poste de chef de projet sur la seconde année d'animation.

Un second avenant, délibéré le 22 septembre 2023, pour la troisième année d'animation du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024, avait pris en compte la revalorisation salariale des agents territoriaux dans le coût de la rémunération du chef de projet.

Pour la quatrième année d'animation du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, le coût prévisionnel du poste est estimé à 70 000 €.

Le financement de l'Etat étant plafonné à 45 000 €/an sur un budget estimé à 70 000 €, la part d'autofinancement, pour chacune des collectivités, envisagée serait maintenue à 12 500 €/ans chacune.

Néanmoins, une demande conjointe des collectivités a été formulée auprès des services de l'Etat afin d'intégrer la coordination de l'Opah-RU dans les missions du chef de projet.

En conséquence, une participation de l'Anah pourrait venir abonder le plan de financement à hauteur de 10 000 €. La participation de chaque collectivité serait alors de 8 750 €/an.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider le plan de financement prévisionnel pour la quatrième année tel que proposé ci-dessus dans l'attente de la réponse des services de l'Etat et l'autoriser à signer l'avenant modifié dans le cas où la participation de l'Anah viendrait compléter le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Mme la Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de création du service commun « Pilotage et animation du dispositif Petites Villes de Demain » tel qu'annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** Mme la Maire à signer l'avenant modifié dans le cas où une participation de l'Anah viendrait compléter le plan de financement.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 13 septembre 2024

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

